

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE**  
**portant permission de voirie**  
**Rue Saint Germain**  
**N° 2025/034**

Le Maire de Puichéric (11700),

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**Vu** le Code de la route ;

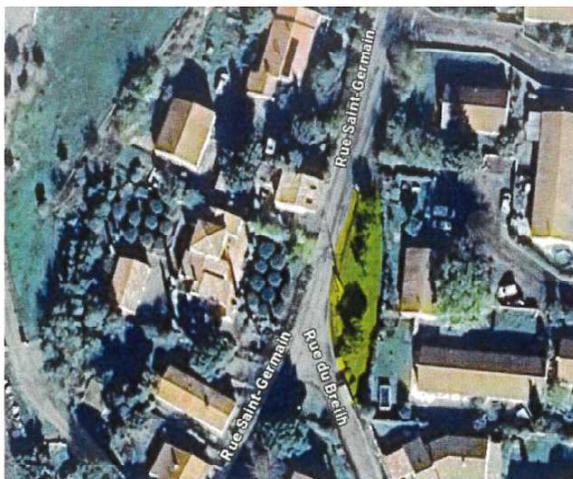
**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** la demande de l'Ets SOLUTIONS 30 ;

**Considérant** que les travaux de réalisation d'une dalle pour poste ENEDIS nécessitent une permission de voirie ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> – Du lundi 24 mars 2025 jusqu'au vendredi 18 avril 2025 inclus, la Sté SOLUTIONS 30 est autorisée à procéder à la réalisation d'une dalle pour poste ENEDIS sur l'espace vert situé rue Saint Germain.



Article 2 – Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur. Elles seront installées et entretenues par les services municipaux et devront permettre l'accès des riverains à leur domicile et des professionnels agricoles à leurs parcelles.

Article 3 – Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au moment de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

Article 4 – Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 – Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 mars 2025

Le Maire,



Fait à Puichéric, le 13 mars 2025

Le Maire,



Christine PÉANY.